



Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Hôtel de Ville de Belfort et de Grand Belfort
Place d'Armes
90020 BELFORT cedex
Tél.03 84 54 24 24 – www.grandbelfort.fr

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement Année 2021



I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

I.1 – Mode d'exploitation du service sur les 52 communes de Grand Belfort

Au 1er Janvier 2021, le service de l'assainissement fonctionne en régie sur les 52 communes du périmètre de Grand Belfort.



I.2 – Les moyens humains du service en 2021

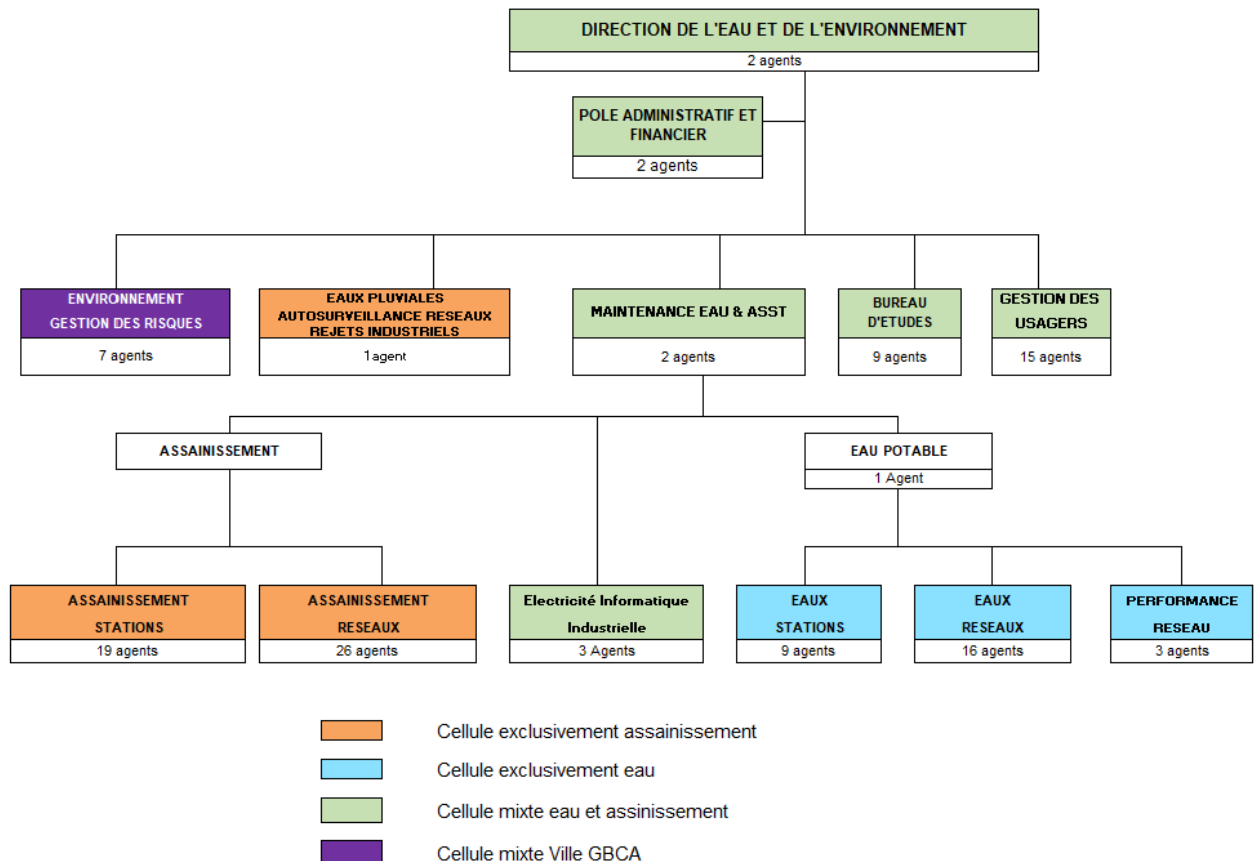
Intégrés à la Direction de l'Eau et de l'Environnement (D.E.E.), les services de l'eau potable et de l'assainissement de Grand Belfort Communauté d'Agglomération sont répartis en 3 services :

- Le **bureau d'études** gère les projets (maîtrise d'œuvre interne, travaux neufs, réhabilitations importantes...) et intervient également dans ce cadre pour le service environnement ;
- Le **service maintenance** exploite et entretient les équipements : usines et réseaux ;
- Le **service gestion des usagers** assure les relations avec l'utilisateur, suivi de son dossier, relève des compteurs et facturation. Depuis octobre 2019, une cellule composée de trois agents renforce le service et permet la mise à jour de la base de données ainsi que la régularisation des usagers qui ne se sont pas encore abonnés au service ;

Avec aussi :

- Une **cellule « performance Réseau »** pour accentuer le suivi en matière de rendement du réseau, recherche de fuite, etc...
- Une cellule « **Eaux Pluviales, Autosurveillance des Réseaux, Contrôle des Rejets Industriels** »,
- Un **pôle administratif et financier** afin de centraliser l'ensemble des factures de la direction et de rationaliser les tâches. Cela permet également un traitement global et homogène des budgets.

Au 31 décembre 2021, la D.E.E. comptait 115 agents :



I.3 – Moyens matériels du service

Le service de l'assainissement assure la maîtrise d'œuvre des travaux, l'entretien des réseaux et l'exploitation des stations de dépollution des eaux usées.

Les travaux de renouvellement et d'extension des réseaux de collecte sont assurés par des entreprises spécialisées, après consultation.

Pour assurer ses missions, le service est doté de moyens matériels comprenant notamment :

- 3 véhicules hydrocureurs de 32 tonnes cuve inox pour le curage des réseaux,
- 1 véhicule hydrocureur de 26 tonnes cuve inox à recyclage d'eau. Ce véhicule est principalement utilisé pour le curage des grands collecteurs,
- 1 véhicule hydrocureur de 19 tonnes destiné à l'entretien des réseaux, bouches sous trottoirs et grilles,
- 2 poids-lourds de 26 tonnes porte-benne/porte-cuve,
- 2 cuves sur berce pour l'aspiration des boues liquides et leur transport jusqu'à l'usine de dépollution des eaux polluées (U.D.E.P) de Belfort où elles sont traitées ; des bennes type Ampliroll à boues, à sables et à déchets,
- 1 camion plateau de 3,5 tonnes pour le transport des matériels et la dératisation des réseaux,
- 2 caméras poussées pour l'exploration des réseaux et des branchements,
- 3 fourgons pour le transport des équipes et du matériel,
- 10 fourgonnettes,
- 1 chariot élévateur type Maniscopic,
- des véhicules légers,
- un atelier disposant d'un outillage de maintenance...



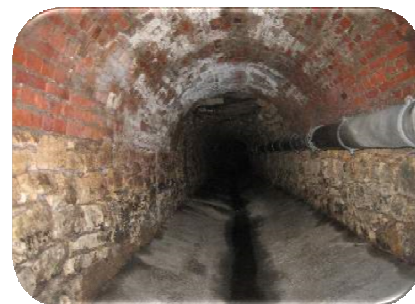
II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 – Systèmes de collecte

II.1.1 – Ouvrages

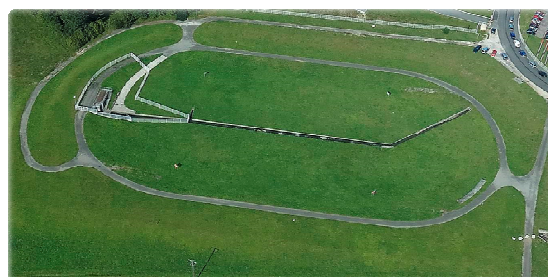
Le réseau de collecte est constitué des ouvrages suivants :

- Collecteurs principaux d'une longueur totale de 908 km répartis ainsi :
 - ↳ 172 km de réseaux unitaires,
 - ↳ 411 km de réseaux séparatifs d'eaux usées,
 - ↳ 325 km d'égouts pluviaux ;
- 24 610 branchements unitaires,
- plus de 11 000 regards d'égouts,
- plus de 5 300 bouches sous trottoirs et grilles avaloirs.



Le système de collecte est également pourvu des ouvrages techniques suivants :

- 86 postes de refoulement,
- 109 déversoirs d'orage,
- 12 bassins d'orages unitaires,
- 55 bassins de rétention des eaux pluviales.



II.1.2 – Fossés

Grand Belfort entretient environ 43 km de fossés communaux. Le service assainissement en a curé 8,97 km en 2021 dans le cadre de sa campagne triennale.

II.2 – Systèmes épuratoires

Au 1er janvier 2021, Grand Belfort disposait de 11 unités de dépollution des eaux polluées (U.D.E.P).

Tous les sites sont exploités en régie directe.

Les caractéristiques techniques des sites épuratoires de Grand Belfort sont indiquées ci-après.

AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT PRODUISANT PLUS DE 120 KG/JOUR DE CHARGE POLLUANTE

a) Unité de dépollution des eaux usées de BELFORT



Pollution admissible (kg de DBO₅/jour)	6 270
Charge brute de pollution organique maxi reçue en 2021 : moyenne de la semaine la plus chargée en kg de DBO₅ / jour ⁽¹⁾	5 402
Capacité (EH) ⁽²⁾	110 000
Estimation habitants raccordés	68 389
Pollution moyenne reçue (EH) ⁽²⁾	38 676

(1) la charge brute de pollution organique indiquée dans le tableau est calculée selon le décret 94-469 du 3 juin 1994.

(2) la capacité s'exprime en Équivalent-Habitant (E.H.)

Durant l'année 2021, l'U.D.E.P. a fonctionné à 82 % de sa capacité nominale en période de pointe (moyenne sur la semaine la plus chargée) et à 35 % de celle-ci en moyenne annuelle.

En 2021, 68 % des usagers desservis par les réseaux de Grand Belfort étaient raccordés à l'U.D.E.P. de Belfort.

Dans les communes desservies par l'U.D.E.P. de Belfort, le taux de raccordement moyen des usagers à un réseau d'assainissement était d'environ 99 % en 2021.

Évaluation des charges brutes et des volumes à traiter :

Le débit nominal de la station est de 2 600 m³/h.

Au-delà, le débit excédentaire surverse par le canal « bassin d'orage » pour y être stocké. Lorsque ce dernier est rempli, les effluents surversent par le by-pass bassin d'orage.

La charge hydraulique acceptée à l'entrée de la station (tous ouvrages confondus) s'élève à 19 800 m³/h. Au-delà de ce débit caractéristique, le by-pass général situé en amont de la station entre en action.

Prise en compte de la pluviométrie :

Les débits moyens journaliers pris en compte dans le dimensionnement de la station sont de 25 000 m³ en période sèche et d'environ 60 000 m³ en période de pluie. Ceci représente la prise en charge d'un volume journalier d'eaux pluviales moyen de 35 000 m³/jour.

Évaluation des charges brutes et des volumes à traiter :

Le bilan de l'année 2021 donne les résultats indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Charge brute et volumes à traiter					
	mini		maxi		moyenne	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Débits en m³/j	9 703	11 872	61 507	61 836	24 946	29 377
DBO₅ en kg/j	101	274	9 711	7 574	2 240	2 321
DCO en kg/j	3 232	1 441	20 569	16 806	7 151	6 527
MES en kg/j	1 014	288	14 681	12 882	3 563	3 225
NGL en kg/j	352	264	1 655	1 161	770	738
PT en kg/j	31	< 1	235	153	80	80

DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

NGL : Azote Global

PT : Phosphore Total

Capacité et rendement effectif du système d'assainissement :

Les concentrations moyennes et les rendements effectifs constatés en 2021 en sortie d'ouvrage (hors prise en compte des by-pass) sont les suivants :

	Norme en mg/l	concentration moyenne des rejets en mg/l		rendement épuratoire moyen en %	
		2020	2021	2020	2021
		DBO₅	30,0	3,5	3,1
DCO	90,0	18,2	11,8	94,0	95,3
MES	30,0	6,1	5,0	95,4	95,6
NGL	(1) 10	4,3	4,4	87,0	82,7
PT	(1) (2) 1	0,2	0,2	94,9	92,7

(1) en moyenne annuelle

(2) ou 80% d'élimination sur 24 H

Les normes de rejets de la station sont réglementées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié par arrêté ministériel du 31 juillet 2020.

L'arrêté préfectoral n°26 du 9 janvier 2001 était valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Une demande d'autorisation environnementale ayant pour objet la régularisation administrative de l'U.D.E.P. de Belfort a été présentée en septembre 2020 au titre de l'article L.181-2 du code de l'environnement pour tenir lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 de ce code.

Cette demande a été instruite par les services de l'état en 2021 et a donné lieu à un arrêté préfectoral actuellement à la signature de M. le Préfet du Territoire de Belfort.

Ce nouvel arrêté prévoit les valeurs limites suivantes :

Paramètres Concentration maximale sur 24 heures	
DBO5	20 mg/L
DCO	70 mg/L
MES	30
Azote global (NGL) en moyenne annuelle	10 mg/L
P total (Pt) en moyenne annuelle	0,8mg/l

L'objectif de bon état écologique de la Savoureuse est reporté à 2027 ainsi que l'objectif de bon état chimique avec ubiquistes. Cependant, le bon état chimique sans ubiquistes de la Savoureuse a été atteint en 2015

Pour l'année 2021, les résultats des analyses du milieu récepteur en amont et en aval du point de rejet de la station sont les suivants :

	Concentration annuelle moyenne						
	Norme SEQ-Eau	2020			2021		
		amont	aval	écart	amont	aval	écart
DBO₅ en mg/l	≤3 / ≤6	3,3	3,0	- 0,3	3,0	3,0	0,0
DCO en mg/l	≤20	15,9	15,0	- 0,9	7,8	8,3	+ 0,5
MES en mg/l	≤25	8,1	8,9	+ 0,8	8,5	8,6	+ 0,1
NH₃ en mg/l	≤0,5 / ≤2	0,87	0,7	- 0,1	0,5	0,5	0,0
NO₂ en mg/l	≤0,3	0,13	0,16	+ 0,03	0,22	0,21	- 0,01
NO₃ en mg/l	≤10	3,6	5,3	+1,7	4,2	5,2	+ 1,0
PT en mg/l	≤0,2 / ≤0,5	0,1	0,1	0,0	0,3	0,4	+ 0,1

Les couleurs indiquées ci-dessus font référence aux classes d'aptitude à la biologie et aux usages de la norme « SEQ-EAU » V2 telles que définies ci-après :

Couleur	Classe d'aptitude à la biologie et aux usages
bleue	très bonne
verte	bonne
jaune	moyenne
orange	mauvaise
rouge	très mauvaise

Conséquences des rejets de l'U.D.E.P. sur le milieu naturel

En 2021, il n'a pas été constaté de déclassement d'aptitude à la biologie et aux usages en aval du rejet de l'U.D.E.P. pour les paramètres mesurés.

Le classement « moyen » du paramètre PT n'est pas lié aux rejets de l'U.D.E.P. (présence de PT en amont du rejet), même si les rejets de l'U.D.E.P. n'améliorent pas ce paramètre.

Réseau d'assainissement :

Les réseaux de l'agglomération d'assainissement de Belfort, Bavilliers et Sud Savoureuse sont suivis dans le cadre de l'auto surveillance des réseaux (arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié par arrêté ministériel du 30 juillet 2020).

Ils sont équipés à ce titre de 23 points de mesure de débit installés sur les déversoirs d'orage (DO).

Ces équipements sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par arrêté ministériel du 30 juillet 2020, et permettent de surveiller :

- les débits surversés des 6 déversoirs soumis à l'autosurveillance (DO situés sur un tronçon collectant une charge > 600 kg/j DB05) ;
- les débits surversés des 11 déversoirs soumis à l'autosurveillance (DO situés sur un tronçon collectant une charge > 120 kg/j DB05) ;
- les débits conservés transitant par des nœuds principaux de réseaux.

Les réseaux sont réhabilités en fonction de leur vétusté et des plannings de rénovation des voiries.

b) Autres stations traitant plus de 120 kg / jour de charge polluante

Les principales caractéristiques de ces stations sont résumées dans le tableau ci-après :

U.D.E.P. TRAITANT PLUS 120 KG/JOUR DE POLLUTION		BOUROGNE ZI	CHÈVREMONT / PÉROUSE	DENNEY	ESSERT / BAVILLIERS	MONTREUX-CHÂTEAU	PHAFFANS - BESSONCOURT	SUD SAVOUREUSE	VÉZELOIS / MÉROUX
Estimation nombre habitants raccordés		2 742	2 580	2 189	7 770	3 231	1 583	7 229	1 734
Capacité pratique (eqH)		5 000	4 000	3 200	15 000	4 000	3 600	17 000	2 400
DBO ₅ admissible (kg/j)		300	240	192	900	240	216	1 020	144
Débit nominal (m ³ /j)		725	720	600	6 000	790	573	5 035	456
Débit moyen traité (m ³ /j)		860	920	689	2 685	791	833	2 970	493
Débit maxi traité (m ³ /j)		1 870	1 976	1 179	9 605	2 536	2 894	6 040	1 764
DBO ₅	Charge semaine la plus chargée (%)	60,0	71,0	169,9	58,0	194,8	106,0	63,5	117,7
	Charge moyenne annuelle (%)	24,4	44,8	60,0	38,0	64,4	35,4	36,4	58,0
	Charge moyenne annuelle (kg/j)	73,1	107,4	115,2	341,9	154,4	76,4	371,7	83,6
	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	2 / 0	4 / 2	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	97,3	97,7	97,4	97,9	97,9	95,9	97,5	98,3
DCO	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	1 / 0	3 / 1	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	95,2	95,9	95,3	96,0	94,7	93,4	96,2	97,0
MES	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	2 / 0	5 / 2	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	1 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	96,9	97,1	98,0	98,4	97,4	94,1	97,4	97,0
NGL	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	95,2	86,1	77,4	85,3	87,3	81,1	88,3	83,2
PT	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	81,5	91,2	58,9	96,8	90,5	82,5	92,0	97,5
Nombre de NCM (1)		0	0	0	0	0	0	1	2

(1) DA : dépassement autorisé

NCM : non-conformité matérielle

NC : non-conformité

AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT PRODUISANT MOINS DE 120 KG/JOUR DE CHARGE POLLUANTE

DISPOSITIFS TRAITANT MOINS DE 120 KG/JOUR DE POLLUTION		Nombre habitants raccordés	Capacité théorique de l'ouvrage (Eq.H)	DBO5 admissible en kg/jour
UDEP	BOUROGNE VILLAGE	1 178	2 000	120
	FONTAINE	745	1 500	90

Remarque :

Le quartier militaire des Fougerais est desservi par sa propre unité de dépollution sur laquelle est raccordée la population militaire. L'U.D.E.P. de Bourogne-Village ne dessert donc que le centre de Bourogne.

Les eaux usées de la commune de Buc sont traitées à la lagune de Mandrevillars par le Syndicat d'Assainissement de Buc – Echenans – Mandrevillars.

II.3. Boues de stations

Quantité

La quantité totale de boues produites en **2021** s'élève à **1 519 tonnes** de matières sèches hors réactif.

La station de traitement de Belfort a produit, à elle seule, plus de 70 % de ces boues.

La répartition (exprimée en tonnes de matière sèche hors réactif) est indiquée dans le tableau ci-dessous :

U.D.E.P.	Quantité (Kg MS)	% du tonnage total
BAVILLIERS	124 560	8,2%
BELFORT	1 076 635	70,9%
BOUROGNE Village	14 170	0,9%
BOUROGNE ZI	38 468	2,5%
CHÈVREMONT – PÉROUSE	22 033	1,5%
DENNEY	25 416	1,7%
FONTAINE (1)	<i>néant</i>	<i>néant</i>
MONTREUX-CHÂTEAU	48 736	3,2%
PHAFFANS – BESSONCOURT	21 827	1,4%
SUD SAVOUREUSE	128 982	8,5%
VÉZELOIS – MÉROUX	17 914	1,2%
TOTAL	1 518 741	100,0%

(1) Les boues de l'U.D.E.P. Fontaine sont traitées sur lit plantés de roseau ; leur évacuation est réalisée une fois tous les 2 ans

II.4 – Volumes facturés

Pour l'année 2021, **4 335 258 m³** ont été collectés et traités chez les abonnés.

II.5 – Nombre d'abonnés assainissement collectif

Commune	Abonnés (service de l'assainissement collectif)
ANDELNANS	560
ARGIESANS	248
BANVILLARS	125
BAVILLIERS	1 471
BELFORT	8 878
BERMONT	9
BESSONCOURT	531
BOTANS	126
BOUROGNE	576
BUC	126
CHATENOIS LES FORGES	1 207
CHEVREMONT	545
CRAVANCHE	665
CUNELIERES	138
DANJOUTIN	1 199
DENNEY	341
DORANS	328
ELOIE	393
ESSERT	1 301
EVETTE SALBERT	477
FONTAINE	207
FONTENELLE	55
FOUSSEMAGNE	365
MEROUX MOVAL	578
MEZIRE	569
MONTREUX CHATEAU	478
MORVILLARS	490
NOVILLARD	111
OFFEMONT	1 568
PEROUSE	464
PETIT CROIX	128
PHAFFANS	185
ROPPE	437
SERMAMAGNY	388
SEVENANS	202
TREVENANS	550
VALDOIE	1 630
VETRIGNE	266
VEZELOIS	448
TOTAL	28 363

II.6 – Autorisations de déversement

Le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement doit être autorisé par la collectivité.

Dans le cadre d'une opération collective menée sur la période 2011-2018, des courriers accompagnés de questionnaires, ont été envoyés aux entreprises cibles, qui sont définies par les activités de :

- commerces et réparations automobiles (CRA),
- transport,
- industries (mécaniques, chimiques, agroalimentaires,...),
- traitement du bois,
- BTP,
- santé et soins,
- imprimerie,
- assimilés domestiques (métiers de bouche,...).

Un peu plus de 1 000 entreprises cibles ont été recensées sur notre territoire dont 99 % contactées par envoi de plaquette et courriers de sensibilisation et de présentation de l'opération.

Des audits sur terrain des entreprises s'ajoutent à l'envoi des questionnaires d'enquête, le processus se poursuivant éventuellement par une mise en conformité et se terminant par la délivrance d'un constat de non rejet ou d'une autorisation de déversement de leurs eaux usées non domestiques dans le réseau de Grand Belfort.

En synthèse, la régularisation des rejets non domestiques sur le territoire de Grand Belfort, représente à ce jour environ :

- 1 000 entreprises ciblées, 99 % contactées,
- 500 dossiers traités, 361 audits réalisés, 152 demandes de mise en conformité,
- 95 opérations de mise en conformité réalisées pour un montant global de 3,5 Millions d'euros de travaux et 700 000 € de subventions reversées par l'Agence de l'eau RMC,
- 310 constats de non rejet et 82 autorisations de déversement délivrées.

II.7 Assainissement non collectif

Au total, environ 98 % de la population est raccordée aux dispositifs d'assainissement collectif.

Toutefois, les communes d'Angeot, Autrechêne, Bermont, Bethonvilliers, Charmois, Eguenigue, Frais, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Menoncourt, Reppe, Urcerey, Vauthiermont et d'autres secteurs situés essentiellement sur les communes d'Evette-Salbert et de Fontaine, ainsi que quelques immeubles isolés sur les autres communes sont traités en assainissement non collectif.

À terme, environ 2 484 dispositifs d'ANC devraient rester en service, assurant l'épuration des effluents d'environ 6 000 habitants.

En 2021, ce service a procédé à :

- 176 contrôles-diagnostic de l'existant ;
- 33 contrôles de bonne exécution d'installations neuves d'assainissement non collectif (conception d'implantation et réalisation des travaux) ;
- L'instruction de 82 documents d'urbanisme ;
- 138 vidanges et entretiens d'installations d'ANC.

Son règlement a été adopté par le Conseil Communautaire le 9 octobre 2008 et révisé par le Conseil Communautaire le 10 février 2011, le 25 juin 2015 puis le 22 juin 2017.

III – LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1 – Prix de l'assainissement

La tarification et ses modalités en vigueur sur Grand Belfort sont conformes à la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques.

Grand Belfort pratique une tarification binôme à l'instar d'une grande majorité des collectivités gestionnaires de service public de distribution d'eau potable.

Les tarifs 2021 de l'eau et de l'assainissement (applicables au 1er mai 2021) ont été adoptés lors de la délibération du Conseil Communautaire du 6 avril 2021.

En 2021, le tarif de l'assainissement est composé d'une part variable proportionnelle à la quantité d'eau potable consommée et d'une part fixe destinée à couvrir les frais constants.

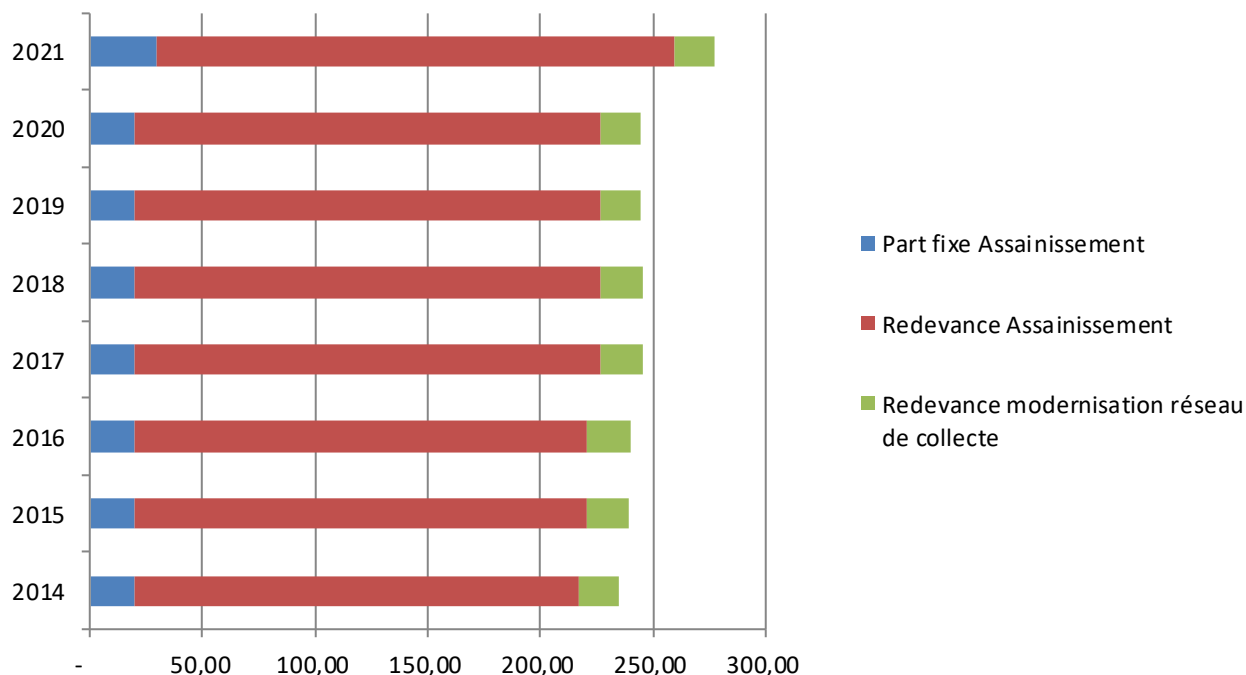
III.1.1 – Assainissement collectif

Le montant de la redevance d'assainissement en 2021 est de 1,91 € HT par m³ d'eau distribuée. Cette redevance n'est pas assujettie à la TVA.

L'évolution du montant de la redevance d'assainissement figure dans le tableau et le graphe ci-après.

Tarif pour les 52 communes de Grand Belfort :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Au 01/05/21
Redevance d'assainissement	1,67197	1,67197	1,72213	1,72213	1,72213	1,72213	1,91
Part fixe HT	20 €/an	20 €/an	20 €/an	20 €/an	20 €/an	20 €/an	30 €/an
TAXES							
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,155	0,155	0,155	0,155	0,15	0,15	0,16
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT (€/m ³ - Hors part fixe)	1,83	1,83	1,88	1,88	1,88	1,88	2,07



Les redevances "prélèvement", "pollution domestique" et "modernisation des réseaux de collecte" sont payées par les collectivités, et répercutées sur les usagers, pour les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et la pollution rejetée. Ces redevances, contrepartie de la dégradation du milieu naturel, sont redistribuées sous forme d'aide aux efforts d'épuration et de collecte.

Ces redevances sont gérées par les Agences de l'Eau à l'échelle de six grands bassins hydrographiques. Ces agences en fixent les montants en fonction des circonstances locales et en redistribuent le produit dans le cadre de programmes pluriannuels fixés par leurs instances dirigeantes (Conseil d'Administration et Comité de Bassin) et approuvés par le Gouvernement.

La redevance modernisation des réseaux de collecte n'est pas soumise à la TVA.

III.1.2 – Assainissement autonome

Prestations	Tarif 2021
Contrôle réglementaire obligatoire installation en service	21 € annuel + 51 € l'année du contrôle
Contrôle conception installation neuve	155 €
Contrat entretien (optionnel) <i>Assistance technique, vidange</i>	De 67,91 € à 496,92 € TTC

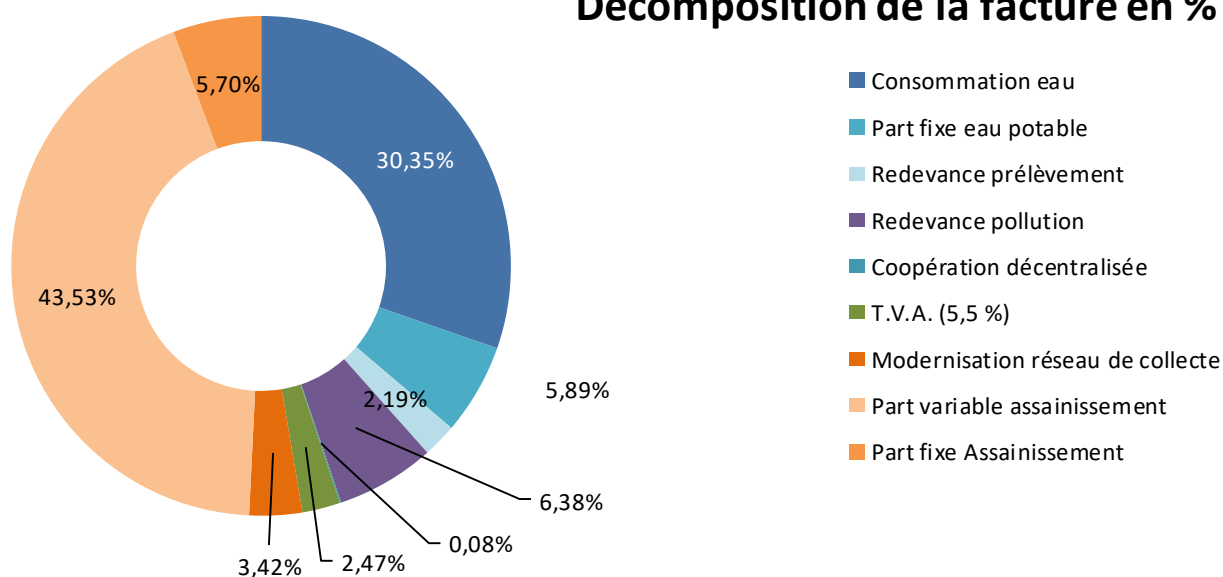
III-2 – Facture type eau potable et assainissement

Le montant est calculé sur une consommation de référence définie par l'INSEE. La consommation de référence est celle d'un abonné domestique, habitant une résidence principale, ayant une consommation annuelle de 120 m³.

	Tarifs 2021		Tarifs 2022	
	Prix €/m ³	Montant € pour 120 m ³	Prix €/m ³	Montant € pour 120 m ³
Consommation Eau Potable	1,33169	159,80	1,33169	159,80
Redevance de prélèvement	0,096	11,52	0,096	11,52
Redevance pollution Agence de l'Eau	0,28	33,60	0,28	33,60
Coopération décentralisée	0,00333	0,3996	0,00333	0,3996
Part fixe *		31,00		31,00
T.V.A. (5,5%)		13,00		13,00
Total TTC eau potable		249,32		249,32
Modernisation réseaux de collecte – Agence de l'eau	0,15	18,00	0,16	19,20
Consommation assainissement	1,91	229,20	1,91	229,20
Part fixe assainissement		30,00		30,00
Total TTC assainissement		277,20		278,40
TOTAL FACTURE (€ TTC)		526,52		527,72

* pour un compteur de type individuel et de diamètre 15 mm

Décomposition de la facture en %



III.3 – Facturation et recouvrement de la redevance assainissement

Ces prestations sont assurées par le service gestion des usagers, le montant de la consommation assainissement étant directement proportionnel au nombre de m³ d'eau potable distribué à l'utilisateur ou prélevé par ce dernier sur une ressource privée.

III.4 - Gestion des réseaux

Par délibérations en date des 26 septembre 1990 et 26 mai 2009, la Communauté d'Agglomération s'est donnée la possibilité de majorer de 100 % le montant de la redevance d'assainissement aux abonnés qui ne réalisent pas, dans les délais prescrits par la réglementation, les travaux de mise en conformité de leurs installations d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Les pouvoirs de police de Grand Belfort se trouvent donc renforcés et lui permettent aujourd'hui d'inciter fermement les contrevenants à se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Rappelons enfin que les usagers disposent d'un délai de deux ans pour raccorder leur habitation au réseau public d'assainissement à compter de la mise en service de celui-ci.

NOTA : Le service "Conformité des branchements" a dans ses missions la charge de faire supprimer les fosses septiques encore en activité dans des secteurs desservis par le réseau collectif.

En 2021, 1 028 contrôles ont été effectués et environ 52 fosses supprimées.

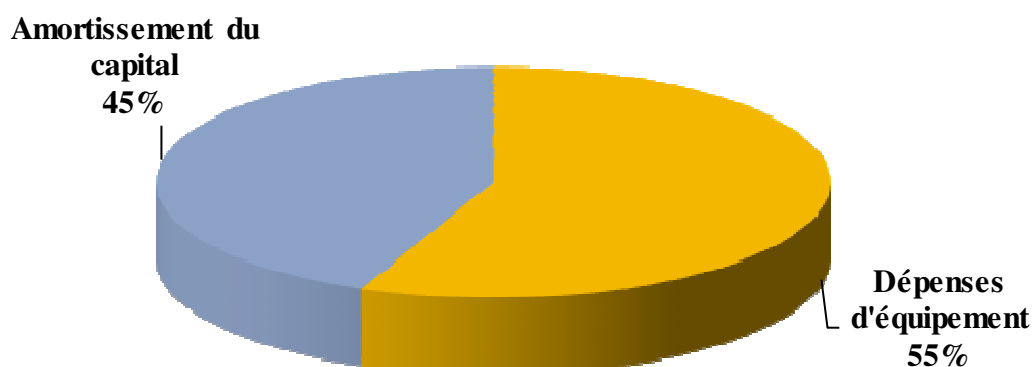
III.5 – Budget du Service de l'Assainissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2021

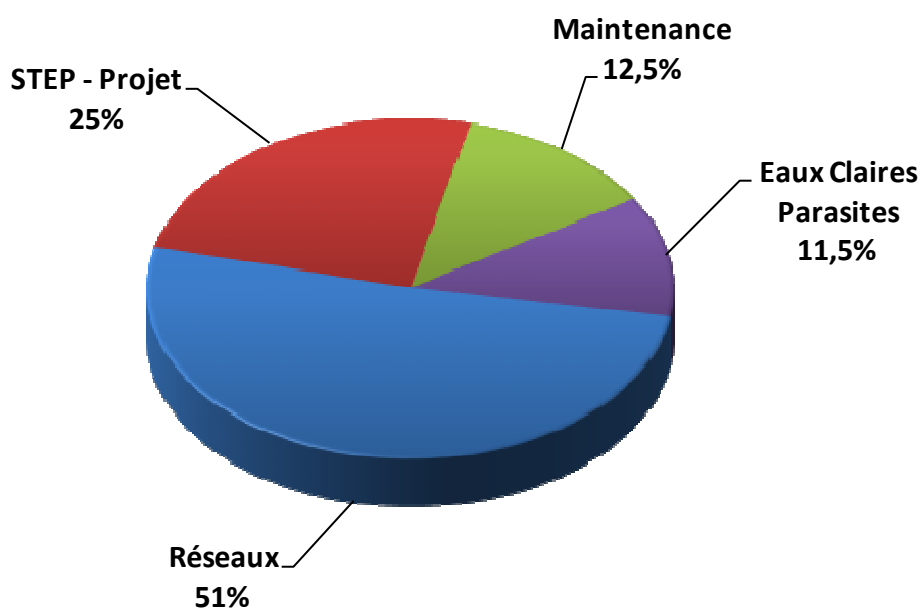
Les dépenses d'investissement sont principalement constituées des dépenses d'équipement (55 %). Elles sont stables par rapport à 2020. L'amortissement du capital de la dette est en légère baisse.

Dépenses d'investissement 2021



Les principales opérations du programme de travaux d'assainissement au titre de l'année 2021 sont ventilées de la manière suivante :

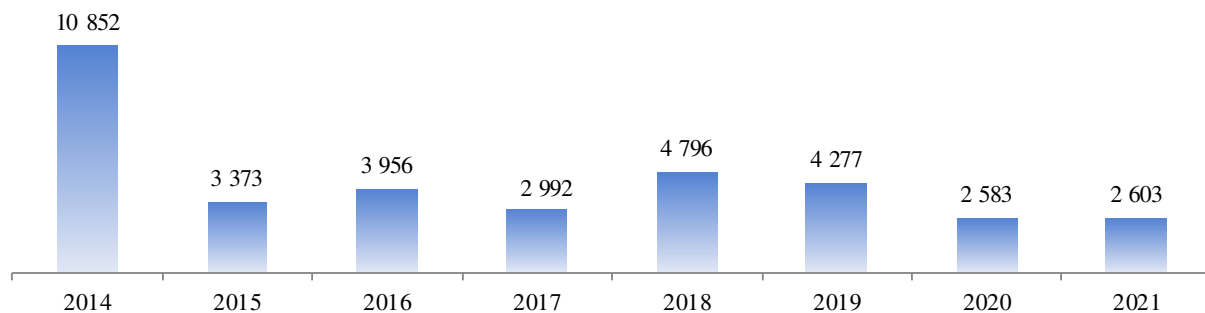
Répartition des dépenses d'équipement 2021



Les dépenses d'investissement se ventilent entre :

- Des travaux sur les U.D.E.P. pour maintenir leurs capacités épuratoires à un haut niveau de performance ;
- Des travaux sur le renouvellement des réseaux avec notamment l'élimination des eaux claires parasites (ECP) ;
- L'acquisition de matériel : engins spécialisés, tampons d'égouts...

Évolution des dépenses d'équipement (en K€)

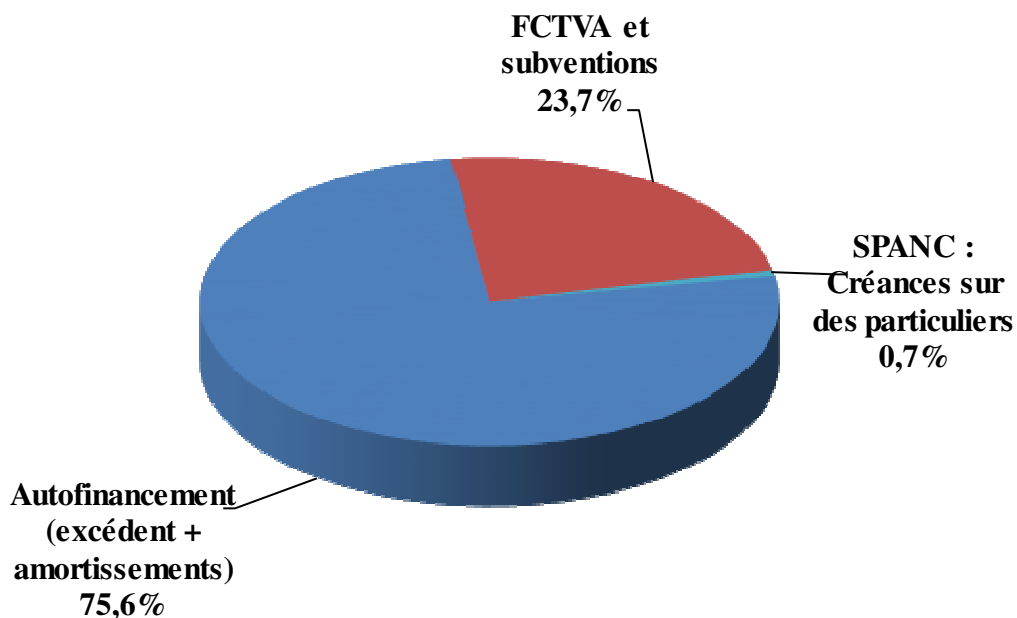


Recettes d'investissement 2021

Les recettes d'investissement sont principalement constituées par des recettes propres (FCTVA et subventions) et par de l'autofinancement.

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette s'élève à 26 009 K€.

Financement des investissements 2021



SECTION D'EXPLOITATION

Charges d'exploitation 2021

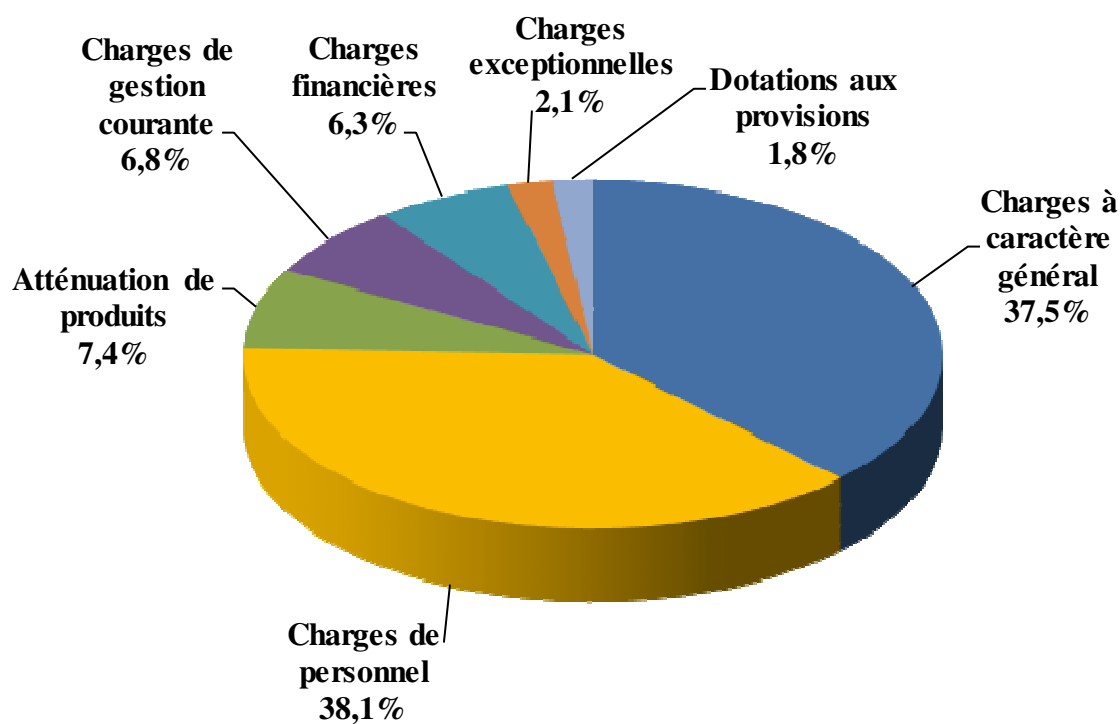
Au global les charges d'exploitation sont stables (+ 0,25 %). Les charges de personnel baissent (- 7,78 %). Elles représentent 38,08 % du total. Les charges à caractère général quant à elles représentent 37,55 %.

Charges réelles d'exploitation	2020	2021	Evolution
Charges à caractère général	2 994 776,14 €	3 120 789,38 €	126 013,24 €
Charges de personnel	3 412 008,23 €	3 146 402,23 €	-265 606,00 €
Agence de l'Eau : modernisation du réseau de collecte	511 454,00 €	611 000,00 €	99 546,00 €
Autres charges de gestion courante	643 459,68 €	560 476,53 €	-82 983,15 €
Charges financières	564 210,18 €	520 171,18 €	-44 039,00 €
Charges exceptionnelles	134 281,56 €	171 828,71 €	37 547,15 €
<i>dont : Annulation de titres sur exercice antérieur</i>	128 994,56 €	142 200,96 €	13 206,40 €
<i>Subvention Burkina Fasso</i>	5 287,00 €	29 537,75 €	24 250,75 €
Dotations aux provisions	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €
TOTAL	8 260 189,79 €	8 280 668,03 €	20 478,24 €
Dont SPANC	20 461,40 €	18 221,60 €	-2 239,80 €

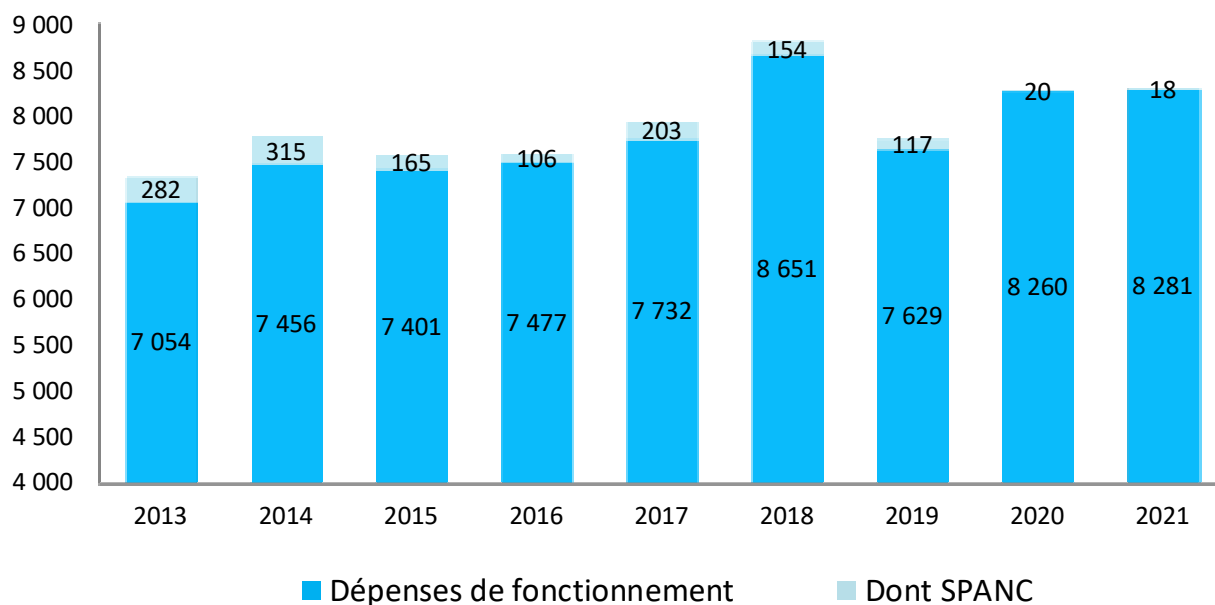
Détail des charges de à caractère général	2020	2021	Evolution
Fluides	881 099,94 €	807 391,73 €	-73 708,21 €
Participation au budget général (flux)	626 192,00 €	766 774,00 €	140 582,00 €
Transport et traitement des boues	714 368,84 €	719 487,52 €	5 118,68 €
Charges diverses	354 397,53 €	404 776,16 €	50 378,63 €
Entretien des véhicules (SMGPAP) et du matériel	626,18 €	2 189,79 €	1 563,61 €
Produits de traitement	226 378,94 €	187 548,41 €	-38 830,53 €
Fournitures diverses	75 093,88 €	82 468,35 €	7 374,47 €
Contrats de maintenance et de gérance	87 814,97 €	122 118,51 €	34 303,54 €
Remboursement au budget annexe eau (flux)	28 803,86 €	28 034,91 €	-768,95 €
TOTAL	2 994 776,14 €	3 120 789,38 €	126 013,24 €
Dont SPANC	20 461,40 €	18 221,60 €	-2 239,80 €

Répartition des charges d'exploitation 2021

(hors SPANC)



Évolution des charges d'exploitation

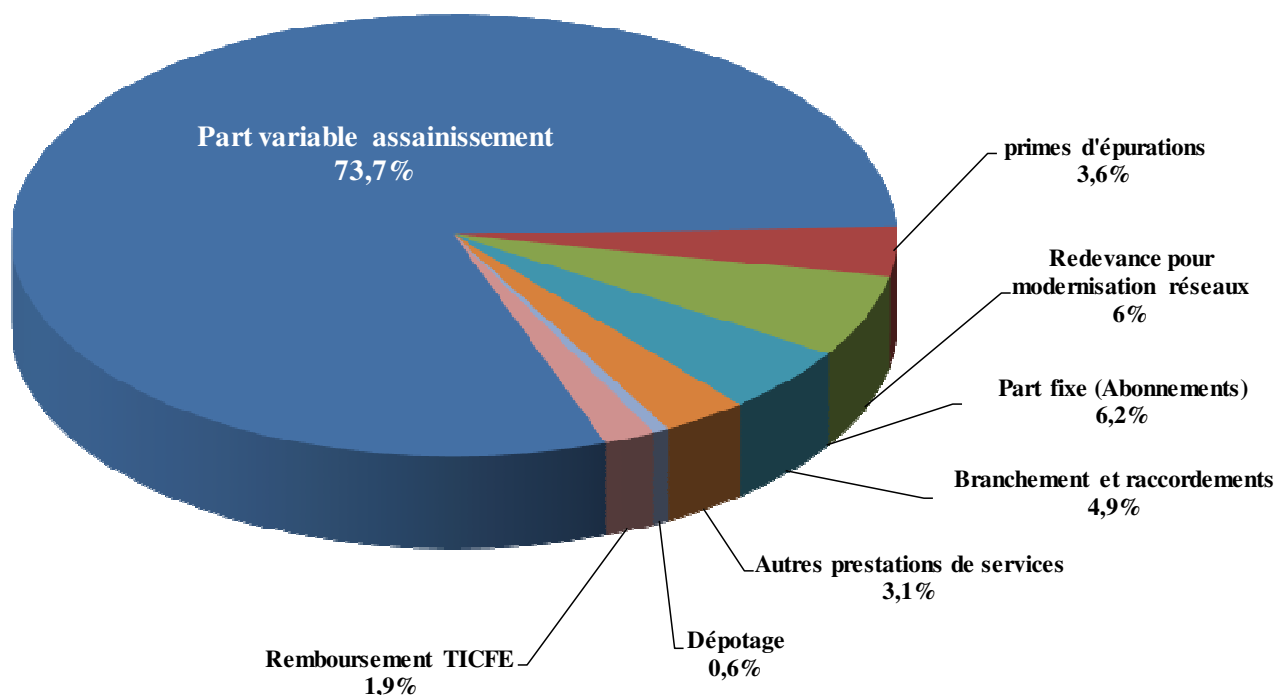


Produits d'exploitation 2021

La redevance d'assainissement, liée au volume d'eau vendue, reste la recette essentielle du budget de fonctionnement (73,7 % du total des recettes), à laquelle s'ajoute la part fixe d'assainissement qui correspond à l'abonnement et qui représente 6,2 %.

Produits réels d'exploitation	2020	2021	Evolution
Redevance d'assainissement collectif	8 318 296,97 €	8 747 332,51 €	429 035,54 €
Redevance pour modernisation réseaux	671 086,92 €	657 181,14 €	-13 905,78 €
Redevance d'assainissement non collectif SPANC, autres produits	197 019,10 €	289 118,59 €	92 099,49 €
Branchement et raccordements	316 799,76 €	531 576,84 €	214 777,08 €
Dépotage	37 147,75 €	63 863,56 €	26 715,81 €
Autres prestations de services	172 973,01 €	340 647,17 €	167 674,16 €
Subventions et primes d'épurations	407 485,49 €	397 242,21 €	-10 243,28 €
Remboursement TICFE	101 196,00 €	205 776,00 €	104 580,00 €
Reprise sur provisions impayés	99 000,00 €	0,00 €	-99 000,00 €
TOTAL	10 321 005,00 €	11 232 738,02 €	911 733,02 €

**Répartition des produits d'exploitation 2021
hors SPANC**



SYNTHESE

	CA 2020	CA 2021	Evolution
Recettes réelles d'exploitation	10 321 005,00 €	11 232 738,02 €	911 733,02 €
Redevance assainissement collectif	8 318 296,97 €	8 747 332,51 €	429 035,54 €
<i>dont : consommation (part variable)</i>	7 763 384,06 €	8 064 334,74 €	300 950,68 €
<i>abonnements (part fixe)</i>	554 912,91 €	682 997,77 €	128 084,86 €
Autres recettes	1 331 621,11 €	1 828 224,37 €	496 603,26 €
<i>dont : Subventions et primes d'épuration</i>	407 485,49 €	397 242,21 €	-10 243,28 €
<i>Spanc</i>	97 043,10 €	104 118,59 €	7 075,49 €
<i>Branchements, raccordements</i>	316 799,76 €	531 576,84 €	214 777,08 €
<i>Remboursement de frais de personnel</i>	99 976,00 €	185 000,00 €	85 024,00 €
<i>Autres prestations</i>	216 910,04 €	123 354,41 €	-93 555,63 €
<i>Produits de gestion courantes</i>	4 516,38 €	34 860,59 €	30 344,21 €
<i>Dépotage</i>	37 147,75 €	63 863,56 €	26 715,81 €
<i>Produits exceptionnels</i>	151 742,59 €	388 208,17 €	236 465,58 €
Redevance modernisation réseaux	671 086,92 €	657 181,14 €	-13 905,78 €
Recettes d'ordre d'exploitation	892 548,00 €	909 878,00 €	17 330,00 €
Reprise du résultat d'exploitation N-1	890 344,82 €	1 347 380,80 €	457 035,98 €
Dépenses réelles d'exploitation	8 260 189,79 €	8 280 668,03 €	20 478,24 €
Charges à caractère général	2 994 776,14 €	3 120 789,38 €	126 013,24 €
<i>dont SPANC</i>	20 461,40 €	18 221,60 €	-2 239,80 €
Reversement à l'Agence de l'Eau	511 454,00 €	611 000,00 €	99 546,00 €
Charges de personnel	3 412 008,23 €	3 146 402,23 €	-265 606,00 €
Charges de gestion courantes	643 459,68 €	560 476,53 €	-82 983,15 €
Charges financières	564 210,18 €	520 171,18 €	-44 039,00 €
Charges exceptionnelles	134 281,56 €	171 828,71 €	37 547,15 €
Dotations aux provisions	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Dépenses d'ordre d'exploitation	2 496 327,23 €	2 557 722,71 €	61 395,48 €
Résultat d'exploitation	1 347 380,80 €	2 651 606,08 €	1 304 225,28 €
Recettes réelles d'investissement	4 200 477,67 €	825 178,20 €	-3 375 299,47 €
Recettes propres d'investissement	1 665 222,50 €	835 178,20 €	-830 044,30 €
<i>Dont Subventions d'investissement</i>	520 027,00 €	243 966,75 €	-276 060,25 €
<i>Dont FCTVA</i>	292 219,84 €	556 824,75 €	264 604,91 €
Emprunts réalisés	2 535 255,17 €	0,00 €	-2 535 255,17 €
Recettes d'ordre d'investissement	2 602 832,13 €	2 557 722,71 €	-45 109,42 €
Reprise du résultat d'investissement N-1	128 568,61 €	1 229 850,72 €	1 101 282,11 €
Dépenses réelles d'investissement	4 702 974,79 €	4 618 993,97 €	-83 980,82 €
Remboursement de la dette (hors refin.)	2 120 308,75 €	2 015 614,47 €	-104 694,28 €
Dépenses d'équipement	2 582 666,04 €	2 603 379,50 €	20 713,46 €
Dépenses d'ordre d'investissement	999 052,90 €	909 878,00 €	-89 174,90 €
Solde d'exécution d'investissement	1 229 850,72 €	-916 120,34 €	-2 145 971,06 €

IV – INDICATEURS DE PERFORMANCE

IV.1 – Taux de desserte par les réseaux

Le taux de desserte des abonnés desservis par le réseau, dans les zones classées en assainissement collectif selon délibérations communautaires du 7 juillet 2005 et du 14 décembre 2006, atteint 99,1 %.

IV.2 – Indice de connaissance des réseaux

Selon les critères de l'arrêté du 2 décembre 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est estimé à 71 sur 120.

IV.3 – Conformité de la collecte

Les réseaux d'assainissement des agglomérations d'assainissement de Belfort, Bavilliers et Sud Savoureuse sont concernées par l'évaluation de la conformité par temps sec et par temps de pluie au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié le 30 juillet 2020. Cette conformité s'évalue en moyenne quinquennale glissante. L'objectif est de déverser moins de 1 % du volume annuel collecté par temps sec et moins de 5 % du volume collecté par temps de pluie. La première période d'évaluation de la conformité est la période 2017-2021 pour Belfort et Bavilliers et 2020-2024 pour Sud Savoureuse. Sur la période 2017-2021, la collecte est conforme par temps sec et par temps de pluie pour les agglomérations de Belfort et Bavilliers (la conformité sera évaluée fin 2024 pour Sud Savoureuse).

IV.4 – Conformité des systèmes d'épuration

Les systèmes d'épuration du Grand Belfort sont en cours de certification par la Police de l'Eau.

En 2021 :

- une étude a été lancée pour le devenir de l'UDEP de Denney ;
- le schéma directeur de l'agglomération d'assainissement de Phaffans-Bessoncourt a abouti à un programme de travaux qui va être mis en œuvre dans les années à venir.

IV.5 – Évacuation des boues

Le compostage est devenu quasi l'unique filière de valorisation des boues. Quelques épandages peuvent toutefois être réalisés pour les boues de l'U.D.E.P. de Fontaine mais ils restent très marginaux (< 1%).

En 2021, la totalité des boues a été valorisée en filière de compostage évitant ainsi l'incinération ou la mise en décharge.

IV.6 – Taux de débordement chez les usagers

Le taux de débordement est de 1,18 pour 1 000 habitants desservis en 2021.

IV.7 – Points noirs du réseau

Le nombre de points nécessitant des interventions fréquentes de curage est de 31 par 100 km de réseau.

IV.8 – Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux

Le taux moyen annuel de renouvellement sur les réseaux eaux usées (séparatif et unitaire) est de 0,21 %.

IV.9 – Taux d'impayés assainissement

Le taux d'impayés au 31 décembre 2021 sur les recouvrements effectués par le Trésorier Public sur l'exercice 2020 est d'environ 2,32 %.

IV.10 – Indice de mise en œuvre de l'ANC

Selon les critères de l'arrêté du 2 mai 2007 et du décret 2007-675, cet indice est de 140 sur 140.

IV.11 – Taux de conformité des dispositifs d'ANC

Cet indice est de 88,82 % sur 2 146 installations déjà contrôlées.

IV.12 – Traitement des réclamations

En sus des débordements d'égouts rapportés plus haut, 291 réclamations relatives à des problèmes divers et notamment d'odeurs ont été recensées en 2021.

V - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2021 a été marquée par différents travaux d'importance :

- Tout d'abord, la poursuite des travaux de construction du bassin d'orage de Chatenois pour un montant de 696 000 € HT.
Ce bassin, d'une capacité de 1000 m³, permettra de limiter les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par temps de pluie en stockant ces eaux temporairement jusqu'à ce que le réseau soit à nouveau en mesure de pouvoir les acheminer vers la station d'épuration ;



Le bassin d'orage de Chatenois-Les-Forges

- La réalisation d'un émissaire d'eau pluviale rue Ferrette pour décharger le réseau unitaire actuellement complètement saturé lors de chaque événement pluvieux. Les travaux ont consisté à poser une canalisation d'un mètre de diamètre sous chaussée en parallèle à celle existante.

Ces travaux font suite à la première tranche de travaux réalisée rue Bohn en 2020 et dont l'objectif est de capter les eaux de ruissellement du Salbert pour les diriger vers la Savoureuse sans les mélanger au réseau d'assainissement.

Le montant de ces travaux s'élève à 315 000 € HT



- La réfection du barrage de l'étang des Forges. Ce barrage, qui présentait des fuites, a été restauré par la pose de palplanches sur un linéaire de 220 m. Les ouvrages techniques ont également entièrement été renouvelés. Malgré les difficultés techniques rencontrées en cours de chantier, des solutions pérennes ont été trouvées et l'ouvrage a pu être terminé courant de l'année 2022 ;



- Un bassin de tamponnement en ligne a été réalisé à Cravanche pour protéger Belfort et notamment le quartier Nord-Est de la Ville du risque d'inondation. Ce bassin est composé de 2 files parallèles, de 140 mL chacune. L'ouvrage a un diamètre intérieur de 2,90 m. Ces travaux ont coûté 725 000 € HT ;



- L'acquisition d'une caméra d'inspection télévisuelle poussée pour les réseaux d'assainissement (18 000 € HT) ;
- Le lancement du programme de réhabilitation des 3 vis de relevage de l'U.D.E.P. de Belfort (250 000 € HT) ;
- La fin des travaux de réhabilitation du poste de recirculation des boues à l'U.D.E.P. de Belfort (53 600 € HT) ;
- La réhabilitation du poste de refoulement Bessoncourt Tennis (16 000 € HT) ;
- La poursuite de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des clarificateurs C 200 et C 300 de l'U.D.E.P. de Belfort (550 000 € HT) et le raccordement du clarificateur C 100 au réseau d'eau industrielle de l'usine (150 000 € HT) ;
- Les travaux de réhabilitation du poste de transformation HT/BT à l'U.D.E.P. de Belfort (290 000 € HT).

VI – TRAVAUX RÉALISÉS

VI.1 – Travaux d'extension et de renouvellement

Rénovation des réseaux

Commune	Rue	Nature des travaux	Coût € HT
ANDELNANS	Renouvellement du réseau ZAC des Prés	170 mL DN 300	100 000 € HT
ANDELNANS	Renouvellement du réseau à Froideval	110 mL DN 315	33 000 € HT
BELFORT	Renouvellement du réseau rue Chopin	150 mL DN 300	82 000 € HT
BELFORT	Chemisage du réseau unitaire rue Deubel	215 mL DN 600	102 000 € HT
BELFORT	Renouvellement du réseau rue Ferrette	100 mL DN 600	55 000 € HT
BELFORT	Renouvellement du réseau rue du Fort Hatry	190 mL DN 400	97 000 € HT
BELFORT	Renouvellement du réseau rue Port Arthur	110 mL DN 400	60 000 € HT
FONTAINE	Renouvellement du réseau rue du Tilleul	220 mL DN 200	123 000 € HT
MORVILLARS	Renouvellement du réseau rue sous la Côte	190 mL DN 200	58 000 € HT
VEZELOIS	Création d'un poste temps de pluie pour alimenter la zone humide	/	82 000 € HT

Réseaux eaux pluviales

Commune	Rue	Nature des travaux	Coût € HT
ANDELNANS	Renouvellement du réseau ZAC des Prés	170 mL DN 315	55 000 € HT
BELFORT	Renouvellement du réseau rue Ferrette	270 mL DN 1000	315 000 € HT

VI.2 – Travaux divers

Nature	Total travaux réalisés en 2021
Mise à niveau et réparation de tampons	144
Aménagement regard de branchement	9
Réparation de collecteur eaux usées	5
Réparation de collecteur eaux pluviales	8
Réparation de branchement eaux usées/eaux pluviales	39
Travaux divers (enrobés, accès,...)	5
Réparation et construction de regard	7
Création de branchements neufs	61
Curage de fossés (mL)	8 970

VII – ORIENTATIONS POUR L'AVENIR, ENJEUX

- Les travaux de mise en séparatif du collecteur rues Bohn – Ferrette s'inscrivent dans un programme pluriannuel dont la finalité est le rejet des eaux de la « Goutte Cheneau » dans la Savoureuse. Ce programme sera poursuivi en 2022 par le renforcement de deux secteurs critiques : la traversée de la rue Jean Jaurès au niveau de son carrefour avec l'avenue d'Alsace par la pose d'un siphon et le redimensionnement de l'exutoire au niveau de la rue des Lavandières ;
- Une étude sur la mise en séparatif des eaux du site de General Electric et Tandem sera menée pour déconnecter les eaux usées domestiques et industrielles de la « Goutte Cheneau » ;
- Le programme de renouvellement du réseau d'assainissement dans la ZAC des Prés sera poursuivi avec une troisième phase travaux durant l'été ;
- De même, le programme de renouvellement à Fontaine sera poursuivi avec une 4^{ème} et dernière phase travaux ;
- Le lancement en 2022 de schémas directeurs sur les systèmes d'assainissement des agglomérations de Montreux-Château, Vézelois-Méroux et Sud Savoureuse ;
- La poursuite du programme de réhabilitation des 3 vis de relevage de l'U.D.E.P. de Belfort (250 000 €) ;
- Les travaux de réhabilitation des clarificateurs C 200 et C 300 de l'U.D.E.P. de Belfort (550 000 €) et le raccordement du clarificateur C 100 au réseau d'eau industrielle de l'usine (150 000 €) ;
- La réhabilitation de la désodorisation de l'U.D.E.P. de Belfort (250 000 €) ;
- Le lancement du programme de réhabilitation des ponts racleurs des trois clarificateurs de l'U.D.E.P. de Belfort (900 000 €) ;
- La requalification de l'aire de stockage des bennes de l'U.D.E.P. de Belfort ;
- Les travaux de réhabilitation de l'aération de l'U.D.E.P. d'Essert – Bavilliers (1 M €).

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

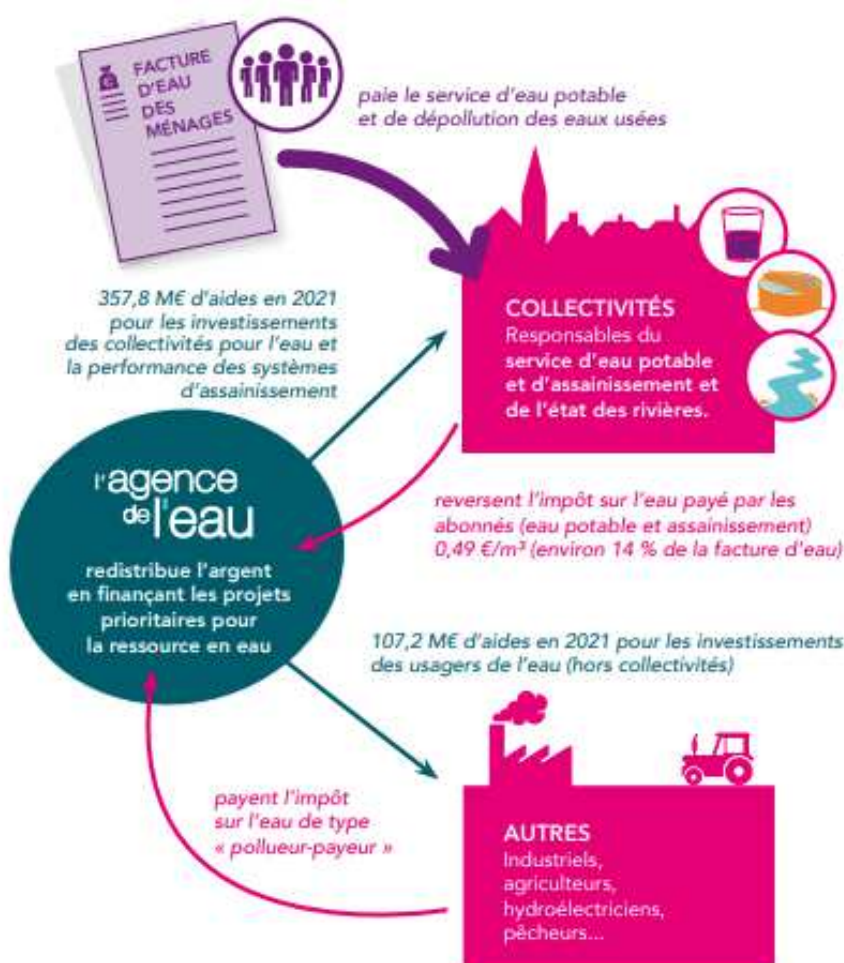
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m³ et de 4,25 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2020.



**SAUVONS !
L'EAU !**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

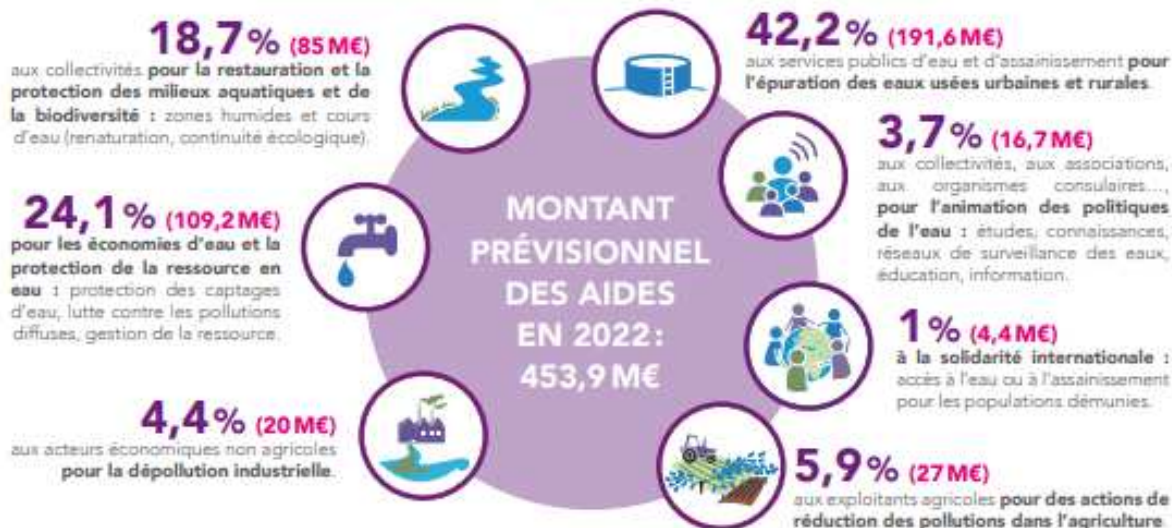
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

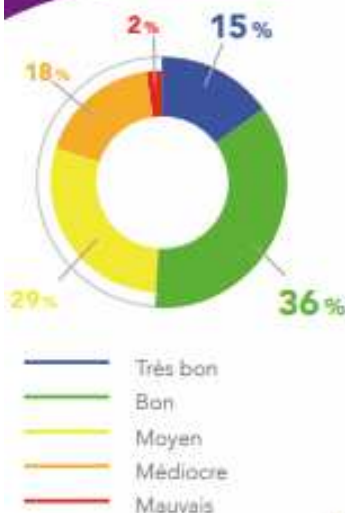


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

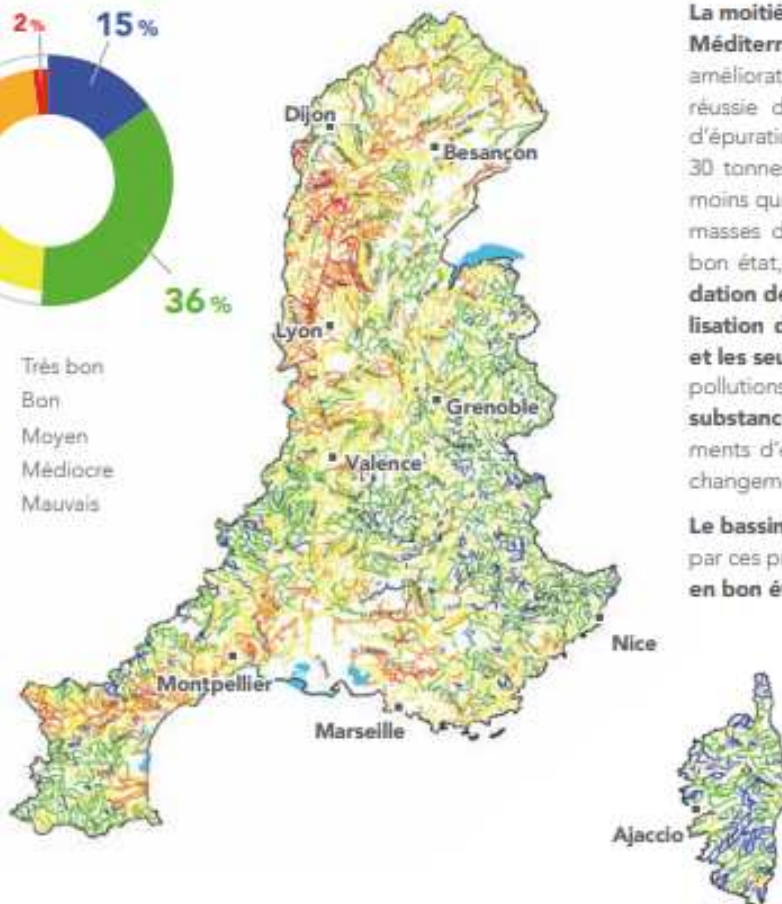
Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

EN IMMERSION

DÉCOUVREZ le podcast !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES AGENCES DE L'EAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau @sauvonsleaufr
in Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse